

Rapport de la double commission des finances, de l'économie et de l'administration du 30 avril 2024

Rapporteur : Nicola D'AMICO

DA 342 – 24.04 PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2023

Le Président (SOC) ouvre la discussion et donne la parole à M. AGRAMUNT, Conseiller administratif.

M. AGRAMUNT indique que les réponses aux questions posées lors de la TCR vont être apportées par les Secrétaires généraux.

M. BUERGISSER, Secrétaire général, répond à la question posée par le Président (SOC) concernant le coût, par personne, du voyage du Conseil municipal pour les trois dernières années.

Déterminer le coût par personne des frais de voyage du CM des 3 dernières années (2021 à 2023).

Les frais de voyage du Conseil municipal sont comptabilisés sur le compte de fonctionnement 0110.100.3170001 et présentent sur les 3 dernières années les dépenses suivantes :

	2021	2022 ¹		2023
Budget	CHF 12'000.00	12'000.00		CHF 14'500.00
Comptes	CHF 0.00	CHF 10'330.90	CHF 2'164.80	CHF 10'621.96
Disponible	CHF 12'000.00	CHF -675.70		CHF 3'878.04
Nombre de participants	/	24	21	12
Coût par participant	/	CHF 430.45	CHF 103.08	CHF 885.16

Ces frais de voyage incluent l'intégralité des coûts, tels que les frais de déplacement, les frais d'hébergements, les frais de repas ainsi que toutes les activités organisées dans le cadre de ces sorties.

En 2023, le Conseil municipal a effectué un voyage à Lisbonne et comptait 12 participants. C'est donc un montant de CHF 885.00 par personne qui a été déboursé pour cette sortie.

En 2022, le Conseil municipal a effectué une sortie de deux jours à Lucerne en début d'année, et une seconde d'une journée en fin d'année à Fribourg. La première sortie comptait 24 participants ; c'est donc un montant de CHF 430.45 par personne qui a été déboursé. La seconde sortie comptait 21 participants ; c'est donc un montant de CHF 103.08 par personne qui a été déboursé.

À noter qu'en 2020 et 2021, le Conseil municipal n'a effectué aucune sortie en raison de la pandémie. Pour compléter, M. BUERGISSER rappelle les sorties précédentes de deux jours.

Dépenses de sorties de 2 jours (2016 à Berne, 2017 en Appenzell, et 2019 en Valais) :

	2016	2017	2019
Budget	CHF 15'000.00	CHF 15'000.00	CHF 14'000.00
Comptes	CHF 13'780.80	CHF 10'365.80	CHF 8'491.20
Disponible	CHF 1'219.20	CHF 4'634.20	CHF 5'508.80
Nombre de participants	33	25	22
Coût par participant	CHF 417.60	CHF 414.63	CHF 385.96

Un commissaire (PLR) constate que les voyages ont tous eu lieu en Suisse, à l'exception du dernier. Il suggère de comparer avec les voyages effectués à l'étranger, notamment celui de 2007 à Barcelone. M. BUERGISSER transmettra les informations demandées.

¹ En 2022, le CM a effectué deux sorties

Un commissaire (ALTERNATIVE) demande quel est le budget alloué pour les sorties du Conseil municipal. M. BUERGISSER répond qu'il s'agit d'un montant de CHF 14'500.00. Ce montant avait été diminué, puis recorrecté à la hausse afin de tenir compte de l'augmentation des prix, en particulier des frais d'hôtellerie et de restaurants pour les voyages qui ont lieu en Suisse.

Un commissaire (PLR), qui siège depuis plusieurs années au Conseil municipal, précise qu'à sa connaissance la seule année où la ligne a été dépassée était l'année 2022, car le budget prévoyait un voyage, mais le Bureau avait décidé d'en faire deux pour compenser l'année précédente. M. BUERGISSER indique que les budgets *par voyage* n'avaient pas été dépassés et que le dépassement s'est monté à CHF 675.70 pour les deux voyages cumulés en 2022.

Mme JACQUET, Secrétaire générale adjointe, répond à la question posée en TCR par la Présidente (LE CENTRE-VL) concernant le nombre d'enfants ayant bénéficié des chèques famille.

Déterminer le nombre d'enfants ayant bénéficié des chèques familles en 2023.

Pour l'exercice 2023, le budget prévu pour les subventions chèques familles (2192.001.3637008) se montait à CHF 240'560.00 et les dépenses effectives ont été de CHF 290'482.70, présentant un dépassement de CHF 49'922.70.

Durant l'année civile 2023, 5'120 chèques familles ont été distribués aux enfants de la Commune. Pour rappel, le montant des chèques familles pour l'exercice 2023 étaient de CHF 100.00 par enfant, se présentant sous la forme de 2 montants de CHF 50.00.

Les chèques familles sont envoyés, sur la base du calendrier scolaire², présentant donc un décalage temporel dans leur comptabilisation, puisqu'ils peuvent être encaissés sur le chevauchement de deux années comptables. Sur 5'120 chèques familles distribués en 2023, 2'727 familles ont utilisé ce chèque :

Mme JACQUET répond à une question de M. GOMES DE ALMEIDA concernant le volume d'amendes émises par le service de stationnement internalisé à la Police municipale par rapport à celui de la Fondation des parkings.

Évolution du volume d'amendes sur le stationnement

Il n'est pas encore possible de faire un bilan sur une année, mais un benchmark sur 6 mois a été effectué par M. RIBEIRO, Chef du service de la police municipale (SPM). Dans le volume d'amendes distribuées, il y a 0.6% de différence entre la Fondation des parkings et le service interne à la Commune.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) demande quel était le coût par personne du voyage des Maires en 2023. Le Président (SOC) indique que le document 19 (Salaires et frais du Conseil administratif) répond à la question. M. BUERGISSER confirme et explique qu'il s'agit d'un document spécifique pour le suivi des frais effectifs et des frais de voyage du Conseil administratif. Ce dernier a dépensé CHF 5'420.00 pour le voyage des Maires (deux Conseillers administratifs ont voyagé pour un montant individuel de CHF 2'710.00). Le montant est facturé par l'ACG.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) demande des explications concernant l'attribution (dans les comptes) à la Police municipale des locaux qu'elle n'occupe plus. Mme DE LA OLIVA, Cheffe du service des finances, répond que les anciens locaux de la Police municipale sont actuellement en travaux. Les loyers ont été maintenus sur la rubrique de la Police municipale au niveau du plan comptable en attendant l'ouverture de places de crèches pour le Service de l'enfance.

La parole n'étant pas demandée, le Président (SOC) soumet la DA 342 - 24.04 au vote.

■ Vote DA 342 – 24.04

La DA 342 – 24.04, Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023, est acceptée par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E. S, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR) et 3 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 UDC).

² Chèques 2023, ont été envoyés en août 2023, mais peuvent être utilisés jusqu'en juillet 2024.